



PB voisinage, remboursement frais d agence

Par **bikette2206**, le **21/04/2014** à **20:16**

Bonjour, j'ai emménagé le 7 février dernier dans un appartement en location par le biais d'une agence. Je rencontre depuis des soucis avec mes voisins qui sont des marginaux (caddy rempli de nourriture périmé devant ma fenêtre, chiens dangereux ds la cour, nuisance sonore en continu, aller-venus de personnes alcoolisées avec chiens +++..). L'agence dit s'en occuper mais ne fait rien, je souhaite déménager comment me faire rembourser les frais d'agence ? Ce n'est pas un logement paisible comme indiqué sur mon bail, quels sont les recours ? Que puis-je faire ? Je vous remercie

Par **janus2fr**, le **22/04/2014** à **10:38**

Bonjour,

Les frais d'agence rétribuent le mandataire du propriétaire pour son travail de mise en place du bail (recherche du locataire, rédaction du bail, établissement de l'état des lieux, etc.), ils sont payés pour moitié par le locataire et le propriétaire.

Ce travail a bien été fait, pourquoi voudriez-vous en demander le remboursement ? Je ne pense pas que l'agence accepte...

Pour vos problèmes de nuisance, avez-vous averti l'agence et le propriétaire par LRAR ? Si oui, votre seul recours, autre qu'amiable, pour obtenir un dédommagement sera de saisir la justice en démontrant une faute du propriétaire ou de l'agence.